

Les crédits

Les gens posent alors les questions suivantes: «Qu'avez-vous fait, vous, le député de Broadview—Greenwood? Combien d'argent avez-vous obtenu? Si vous n'en avez pas obtenu, les autres en ont touché un peu. Qu'est-ce qui vous prend?» Voilà le genre de remarques que les gens font et qui nous blessent tous.

À mon avis, ce débat est déshonorant. Il n'aurait jamais dû avoir lieu. Il n'a rien de positif pour nous. Il ne sert à rien et ne contribue pas à l'édification du Canada.

M. Lyle Kristiansen (Kooteney-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je veux poser une question au député de Mississauga. Il a l'air d'avoir une grande confiance, et c'est compréhensible, dans ce qui semble être une entente unanime en vue d'établir un nouveau code d'éthique. Il espère que la question sera réglée par seulement un orateur de chaque parti.

Je veux répéter certaines des réserves que j'ai exprimées plus tôt. Les événements qui se sont produits récemment en Colombie-Britannique m'ont amené à conclure que, lorsqu'on adopte un code d'éthique sous forme de loi, on ne fait que dresser une liste de certaines choses qu'il ne faut pas faire, et les politiciens pensent qu'ils peuvent faire n'importe quoi d'autre pourvu que cela ne figure pas sur cette liste.

Je ne suis pas du tout certain que nous ne ferions pas mieux d'adopter le système britannique, que le public l'accepte ou non. Je crois que l'image est bien meilleure en Grande-Bretagne. Selon les normes qui existent dans les démocraties parlementaires, les fonctionnaires du gouvernement et les ministres démissionnent dès qu'une accusation légitime est portée contre eux et restent à l'écart jusqu'à ce que l'affaire soit réglée.

Je suis peut-être trop loin de la presse britannique. Pourtant, elle est très active, et nous entendons beaucoup parler de ce qui se passe là-bas. J'ai l'impression que les normes britanniques sont perçues comme étant beaucoup plus élevées que celles en vigueur aux États-Unis, pays qui s'en va de plus en plus vers la codification de tout ce qu'il faut faire et ne pas faire.

J'ai peur que nous dupions la population et que nous nous dupions nous-mêmes simplement parce que nous voulons en arriver à une entente. Nous voulons régler cette question une fois pour toutes en acceptant unanimement une chose formidable qu'on appelle un code d'éthique.

Nous n'aurions pas besoin de cela si, au moment des élections et entre les élections, nous étions prêts à parler aux Canadiens et à leur parler franchement. Nous devons

leur dire: «Si vous en avez assez du comportement des élus, n'oubliez pas que c'est vous qui en êtes responsables. En plus des questions d'économie et autres, assurez-vous de tenir compte de la question de l'éthique lorsque vous choisissez les personnes que vous voulez élire, quel que soit le parti qu'elles représentent.»

Nous devons confier cette responsabilité aux Canadiens et le faire de la façon la plus ouverte et la moins réglementée possible. Si nous n'avons pas de normes en matière d'éthique publique, je ne crois pas que nous puissions résoudre nos problèmes.

Je voudrais avoir une réponse. Je sais que nous nous entendons sur certains points.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, nous avons analysé le système britannique au comité.

Comme le député le sait peut-être, le système britannique laisse beaucoup de liberté. Il n'y a aucune règle écrite en réalité. L'ennui, c'est qu'il est permis aux députés de faire partie du conseil d'administration d'entreprises faisant affaire avec le gouvernement, de jouer un rôle actif, de faire du lobbying pour telle ou telle cause. On n'y a pas besoin d'une loi concernant l'enregistrement des lobbyistes; les députés agissent comme tels.

Je ne pense pas que nous voudrions faire cela. Je me pose de réelles et sérieuses questions à propos du système britannique.

Le système que nous avons conçu sous la direction d'un juriconsulte est beaucoup plus flexible. C'est quelqu'un de très respecté qui deviendra juriconsulte et qui dirigera les activités. Ce système est dans une certaine mesure similaire à celui de la Colombie-Britannique, quoique un peu plus restreint que celui-là. Certaines façons de faire en Colombie-Britannique nous ont posé des problèmes, notamment certains des arrangements concernant la propriété, la vente, les transactions et ainsi de suite.

Nous avons analysé à fond le système de la Colombie-Britannique, de même que ceux de l'Ontario et du Québec. Nous avons convoqué l'ancien premier ministre de l'Ontario, et d'autres députés de tous les partis à l'Assemblée législative de l'Ontario, à venir témoigner à nos audiences. On semble avoir mis au point en Ontario et au Québec un système permettant de régler ces questions d'une façon beaucoup plus civilisée et saine que nous avons réussi à le faire jusqu'à présent.

L'Ontario a une commission formée d'un ancien juge. C'est auprès de lui qu'on divulgue ses intérêts et si l'on est accusé de quelque chose, c'est lui qui passe jugement. Il agit comme juge, jury et bourreau, pour ainsi dire.